

MUR : Le schiste

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Fiche conseil n° 2.4

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon

UDAP



Bloc de schiste
(Malarce sur la Thine)

Le schiste est une roche métamorphique siliceuse, à grain fin. Elle provient de la transformation d'anciennes roches sédimentaires par la pression et la température. Elle présente un aspect feuilleté, se débitant en plaques plus ou moins fines.

C'est une roche peu perméable, l'eau ruisselle sur sa surface.

Etymologie : son nom vient du grec *skhistos* qui signifie « fendu, séparé, que l'on peut fendre ».



Vocabulaire



Le schiste en Ardèche :

Au Carbonifère (-300 millions d'années) les mouvements de plaques et collisions importants entraînent la déformation des roches : elles subissent des élévations de pressions. Elles se transforment en se recristallisant tout en restant solide, ou en entrant en fusion (métamorphisme). Les schistes sont issus de la transformation de roches sédimentaires plus ou moins argileuse ou siliceuse.

Localisation :

Le schiste est une pierre très peu présente sur le territoire ardéchois, mais il est représentatif d'une poche située dans les hautes vallées de la Baume, de la Drobie, du Chassezac et de la Borne.



A l'échelle du paysage (Vallée de la Drobie)



A l'échelle du bâtiment (Thines)



A l'échelle du mur
(Payzac village des Aliziers)



Mise en œuvre

Caractéristique techniques :

C'est une pierre qui se présente sous forme de dalle, et non de blocs comme la plupart des pierres.

Elles sont donc bâties sans joints, serrées les unes contre les autres, laissant leur chant apparent en façade. Dans certain cas, les façades peuvent être enduites en « tête à vue » ou à « léger pierres vues »



Mur en schiste avec et sans enduit (Thines)



Chaînages de façades (St Pierre St Jean)

Mur en schiste avec et sans enduit (St Pierre St Jean)

Les blocs de schiste étant de petite dimension, ils ne peuvent être utilisés pour les éléments porteurs du mur tels que les chaînes d'angle, mais surtout les linteaux et jambages des ouvertures.

Ces éléments sont donc réalisés avec des pierres permettant des pièces plus importantes tel que le granit ou le grès selon la zone géologique.



Mur en schiste et encadrement en grès (Payzac, village des Aliziers)



Mur en schiste et en grès (Payzac, village des Gounenches)



Mur en schiste et encadrement en granit (Thines)



Mur en schiste et chaîne d'angle en granit (Thines)



Mur en schiste et en granit (Sablière)



Se questionner :

- Avec quel matériau est construit le mur ?
- Quel type de parement est appliqué ? Et quelle est sa composition et son état ?
- Quels coloris, décors ou éléments de modénature sont présents ?
- Dans quel contexte urbain est-elle située (façades voisines) ?



Matériau et coloris

Le schiste présente une couleur très sombre, donnant un aspect austère aux bâtiments.

De plus la plupart du temps, les constructions sont également couvertes de toitures de lauzes, conférant ainsi un caractère unitaire au bâtiment, le rendant également très discret dans le paysage.

Se reporter aux fiches :

n° 2.0 Le mur et n° 3.1 Les enduits



Mur et toiture en schiste (Thines)



Mur et toiture en schiste (St Pierre St Jean)

Dans le cas de la réalisation d'un enduit pour une construction neuve, celui-ci sera dans les tons grège, d'un brun assez sombre et chaud qui rappelle les coloris naturels du schiste.

La finition doit rester rustique et non sophistiquée à la manière des enduits locaux.





Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

Une réfection ou un ravalement de façade modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

> n°2.0
Le mur : généralité

> n°3.1 à 3.3
Le parement



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr